

Sénégal



© United Nations Cartographic Section

| | |
|---|--|
| Population (2008) | 11,6 millions |
| Population moins de 20 ans | 55,6% |
| Population moins de 25 ans | 64% |
| Population de femmes | 52% |
| Taux de mortalité maternelle (EDS4, 2005) | 401/100,000 naissances vivantes |
| Taux de mortalité infanto-juvénile (EDS4, 2005) | 121‰ |
| Taux de mortalité infantile (EDS4, 2005) | 61‰ |
| L'indice synthétique de fécondité (EDS4, 2005) | 5,3 |

Le Sénégal est composé de 14 régions, 45 départements, 121 arrondissements, 159 communes et 370 communautés rurales. En 2008, la population du Sénégal est estimée à 11,6 millions d'habitants, soit une densité moyenne de 58 habitants au km².

La Stratégie de coopération de l'OMS avec le Sénégal 2009-2013 constitue le cadre de référence qui orientera les interventions de l'OMS. Elle tient compte des orientations de la Politique de santé du pays et contribue à la prise en charge des priorités qui y sont définies. La Stratégie de Coopération prend en compte les interventions des autres partenaires du secteur de la santé en vue d'une meilleure synergie des actions.

L'élaboration de la deuxième Stratégie de Coopération de l'OMS avec le Sénégal (2009-2013) coïncide fort heureusement avec la conception du deuxième Plan National de Développement Sanitaire (PNDS) (2009-2018) à laquelle les partenaires dont l'OMS ont pris part et s'inscrit également dans un contexte national marqué par la mise en œuvre du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) (2006-2010) qui fédère les interventions des différents secteurs de développement pour l'atteinte des OMD où le secteur de la santé joue un rôle central.

Les objectifs de la Stratégie de Coopération 2009-2013, qui se fondent sur les constats de l'analyse de la situation actuelle au niveau du secteur, et de la vision du PNDS 2009-2010 contribuent à :

- (1) Réduire le fardeau lié à la mortalité et morbidité notamment au niveau des groupes vulnérables
- (2) Accroître les performances du secteur
- (3) Renforcer la promotion de la santé

SANTÉ & DEVELOPPEMENT

Les insuffisances constatées dans les secteurs de la santé, de l'éducation et de la nutrition contribuent à exposer les populations aux maladies et à les rendre plus vulnérables à la pauvreté. En outre, les effets néfastes du paludisme dans la croissance économique, en terme de perte de journées de travail, par conséquent de productivité et de revenus sont importants. Le partenariat avec les ministères à externalités sanitaires immédiates permet de contenir les déterminants ou de maîtriser et d'agir sur l'intelligence de la maladie pour réduire la charge de morbidité et la charge subséquente de financement à supporter par le secteur pour restaurer la santé le cas échéant.

Pour améliorer significativement les conditions de vie de la population et réduire la pauvreté de moitié d'ici 2015, l'objectif de croissance économique visé est d'au moins 7% alors que celle-ci s'est maintenue entre 2003 et 2005, soit une moyenne annuelle d'environ 5%.

Le Sénégal a ainsi élaboré un deuxième Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP), 2006-2010. Cette stratégie accorde une place de choix au secteur de la santé largement pris en compte dans l'axe 1 « Amélioration de l'accès aux services sociaux de base » et l'axe 3 « Protection sociale, prévention et gestion des risques et catastrophes ». Cette priorité accordée à la santé découle des liens étroits entre santé, pauvreté et développement.

| OPPORTUNITES | DEFIS |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • La faible prévalence du VIH • La croissance régulière des ressources publiques consacrées au secteur de la santé • L'existence du DSRP 2006-2010 en tant que nouveau cadre pour bâtir et entretenir un nouveau partenariat avec les bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux • La reconnaissance explicite de l'OMS par le Ministère de la Santé et les Partenaires extérieurs comme Conseiller Technique privilégié et Chef de file des partenaires du secteur de la Santé • L'intérêt accru des autres secteurs, des ONGs, des communautés et des media pour les questions de santé • e media pour les questions de santé. | <ul style="list-style-type: none"> • La résorption du déficit en ressources humaines • Le maintien des acquis dans le cadre de la lutte contre les endémies dominantes (Palu, VIH/SIDA, TB), et les maladies évitables par la vaccination • Le renforcement de la lutte contre les maladies non transmissibles et les Maladies Tropicales Négligées • La disponibilité d'infrastructures avec un plateau technique adéquat, des ressources humaines compétentes et des services de qualité financièrement accessible et de réussir le pari de la multisectorialité • L'amélioration de la gestion et du financement du secteur (institutionnalisation des comptes nationaux de la santé) • La question de l'équité et de la lutte contre l'exclusion (Maintien et administration des options de promotion de l'accessibilité pour les groupes vulnérables) • la maîtrise des principaux déterminants de la santé par l'approche multisectorielle. |

PARTENARIATS

L'Aide publique au développement constitue un apport important à la réalisation des objectifs de développement du Sénégal. Le SNU a notamment élaboré, en concertation avec les autorités nationales, un Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au développement (UNDAF 2007-2011) qui s'inscrit dans un contexte national marqué par plusieurs initiatives : une Stratégie de lutte contre la pauvreté (DSRP II, 2006-2010), une Stratégie nationale de protection sociale, des plans sectoriels pour le suivi des progrès vers l'atteinte des OMD, une Stratégie de Croissance Accélérée, un Programme National de Développement Local. Un Groupe pour l'harmonisation de la santé en Afrique a également été mis en place et comprend plusieurs organismes : Banque Mondiale, BAD, ONUSIDA, UNFPA, UNICEF, OMS.

Ces initiatives contribuent à favoriser une plus grande synergie et complémentarité des interventions des agences du système des Nations Unies et d'accroître la cohérence de leurs contributions au développement humain durable.

On distingue également deux autres groupes de partenaires :

- Les bilatéraux dont, notamment, la France, les Etats Unis, le Japon, la Belgique, le Luxembourg,
- Les ONGs qui jouent un rôle important dans l'offre de services de santé, la mobilisation et l'encadrement des populations.

La coordination des actions des Partenaires au Développement du secteur de la santé est assurée sous la direction de l'OMS qui a été choisi comme Chef de file depuis 2004.

| OPPORTUNITES | DEFIS |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Existence d'un cadre de collaboration entre les partenaires du secteur santé • Communication régulière avec le secteur de la santé • Disponibilité de plusieurs sources de financement constitués par les Fonds, Initiatives et Programmes (GAVI, Fondation Bill Gates, Fonds mondial, etc.) | <ul style="list-style-type: none"> • Amélioration de la synergie entre les partenaires • Appropriation et leadership accrus des autorités sanitaires nationales dans la définition des priorités et la mise en œuvre des programmes • Elargissement du partenariat avec une forte implication du secteur privé et de la société civile |

AGENDA STRATEGIQUE DE L'OMS (2009-2013)

Pour appuyer la réalisation des objectifs du PNDS 2009-2018, la Stratégie de coopération a défini les quatre orientations stratégiques ci-dessous qui seront traduites en ligne d'action à travers les plans d'action annuel (POA) issus des différents biennium de coopération, élaborés en étroite collaboration avec le Gouvernement du Sénégal :

Le développement du Système de Santé, avec les composantes suivantes :

- le renforcement de la fonction « Administration générale » (stewardship)
- le développement des ressources humaines
- l'amélioration du financement de la santé
- le renforcement de l'offre de services sanitaires de qualité
- le renforcement du Système National d'Information Sanitaire (SNIS)
- le développement des médicaments essentiels et des vaccins
- le renforcement de la recherche en santé et la valorisation des résultats
- le renforcement du plaidoyer pour, notamment, la mise en œuvre effective des politiques de santé définies, le renforcement de la multisectorialité et le renforcement du partenariat avec le secteur privé et la société civile

Le renforcement de la Lutte contre la maladie qui cible en priorité les Endémies majeures (paludisme, sida, tuberculose) mais aussi les Maladies à potentiel épidémique, les Maladies Tropicales Négligées et les Maladies Non Transmissibles.

L'accélération de la mise en œuvre des stratégies en faveur de la Santé de la Reproduction qui porte essentiellement sur la Feuille de Route pour accélérer la réduction de la mortalité maternelle et néo natale, la Stratégie Nationale pour la Survie de l'enfant et la Stratégie pour la santé des adolescents.

Le renforcement de la prise en compte des menaces ou problèmes sanitaires liés à l'environnement avec trois composantes : la promotion des environnements sains, la gestion des risques et situations de catastrophes, la promotion des styles de vie sains et réduction des comportements à risques.



Remise des clés d'un véhicule L 200 et d'un lot de dizaines de vélos par le Représentant de l'OMS, le Dr Antonio Filipe Junior au Dr Ngayo Sy du Service de Lutte Antiparasitaire (SLAP), en présence du Conseiller chargé de la lutte contre les maladies tropicales négligées. Ces moyens logistiques sont destinés à améliorer les conditions de travail du personnel communautaire dans le cadre de la distribution de masse des médicaments contre l'Onchocercose et les autres les MTNs

POUR DE PLUS AMPLES INFORMATIONS, veuillez consulter les sites Web ci-après :

Page Web de l'OMS consacrée au pays : <http://www.who.int/countries/sen/fr>

© Organisation mondiale de la Santé 2009 - Tous droits réservés.

Les fiches présentant les Stratégies de Coopération avec les Pays ne sont pas une publication officielle de l'OMS. Les cartes qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation mondiale de la Santé aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

This brief is available online at <http://www.who.int/countryfocus>
WHO/DGR/CCO/09.03/Senegal

Mise à jour : Août 2009